

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire 5 octobre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le mardi 5 octobre 2021 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Pierre Régimbald, François Perreault, Normand Vincent, Roger Bourbonnais, formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Conseiller(s) absent(s): Pascal Pilon

Autre(s) personne(s) présente(s) : Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière et Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2021-10-175

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

Il est proposé par le conseiller le conseiller Roger Bourbonnais,  
**ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 tel que rédigé, soit :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 Aucun

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1 Aucun

**3. GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021

**4. RESSOURCES HUMAINES**

4.1 Aucun

**5. FINANCES**

5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - Septembre 2021

5.2 Autorisation affectation - Logo municipale

5.3 Dépôt - Dépôt des états comparatifs

5.4 Dépôt – Rapport financier et rapport du vérificateur externe 2020

- 5.5 Dépôt et diffusion – Rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2020

## **6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

- 6.1 Aucun

## **7. SERVICES URBAINS**

- 7.1 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Efel experts-conseils inc. - Services professionnels en ingénierie
- 7.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - L'entreprise 9217-4945 Québec inc. - Déneigement propriétés municipales
- 7.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Cargill Sel, Sécurité routière, division de Cargill Limitée - fourniture, chargement et transport de sel de déglacage des chaussées
- 7.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Pavages Vaudreuil ltée - fourniture, le chargement et le transport d'abrasifs
- 7.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Can-Explore - Auscultation et inspection de réseau d'aqueduc
- 7.6 Ratification - Autorisation de signature - Contrat de pose d'une conduite d'aqueduc temporaire dans l'emprise de la compagnie
- 7.7 Acceptations - Travaux de pavage sur la rue des Prés - Les Pavage Ultra inc.
- 7.8 Acceptation définitive des travaux et libération de la retenue – Pavages Théorêt – Prolongement du trottoir sur la rue Sainte-Catherine
- 7.9 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Lavigne excavation inc. - Réfection du chemin Élie-Auclair
- 7.10 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Pavages Desrochers et Cie inc. - réparation d'asphalte - Chemin Saint-Georges

## **8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

- 8.1 Demande d'exclusion auprès de la CPTAQ - Partie du Lot numéro 3 765 278

## **9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 9.1 Adoption - Grille d'évaluation et des pondérations des soumissions conformes - Projet de rénovation et de mise aux normes du Centre Sportif Soulanges

## **10. RÈGLEMENTS**

- 10.1 Avis de motion - Règlement 110-2012-02 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 110-2012 afin de changer une partie de

l'affectation industrielle qui longe le chemin de la Cité-des-Jeunes jusqu'au chemin de l'Église pour une affectation villageoise

- 10.2 Avis de motion - Règlement 113-2012-11 de concordance du règlement de zonage numéro 113-2012 à la modification du plan d'urbanisme numéro 110-2012
- 10.3 Avis de motion - Règlement numéro 113-2012-12 modifiant le règlement de zonage 113-2012 afin de modifier le ratio de stationnement applicable aux usages de la zone H5-67 ainsi que l'insertion de dispositions applicables aux projets intégrés dans la grille des usages et normes de la zone H5-67
- 10.4 Adoption - Projet de Règlement 110-2012-02 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 110-2102 afin de changer une partie de l'affectation industrielle qui longe le chemin de la Cité-des-Jeunes jusqu'au chemin de l'Église pour une affectation villageoise
- 10.5 Adoption - Projet de Règlement 113-2012-11 de concordance du règlement de zonage numéro 113-2012 à la modification du plan d'urbanisme numéro 110-2012
- 10.6 Adoption – Premier projet de Règlement numéro 113-2012-12 modifiant le règlement de zonage 113-2012 afin de modifier le ratio de stationnement applicable aux usages de la zone H5-67 ainsi que l'insertion de dispositions applicables aux projets intégrés dans la grille des usages et normes de la zone H5-67

## **11. AFFAIRES DIVERSES**

- 11.1 Appui - Demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'élaborer un règlement harmonisé aux fins de contrôler la vente de pièces pyrotechniques au niveau régional
- 11.2 Autorisation de signataires – Promesse d'achats modifiée – Lots 3 765 098 et 3 766 309

## **12. PAROLE AUX CONSEILLERS**

- 12.1 Aucun

## **13. PAROLE AU MAIRE**

- 13.1 Aucun

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 14.1 Aucun

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 15.1 Aucun

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. GREFFE**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

2021-10-176 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5. FINANCES**

**5.1 APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - SEPTEMBRE 2021**

2021-10-177 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2021-10 des transferts budgétaires du mois de septembre 2021 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller le conseiller Pierre Régimbald,  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2021-10 des transferts budgétaires du mois de septembre 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 450 985,79 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	188 043,47 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	211 651,62 \$
Salaires nets	51 290,70 \$
<b>TOTAL</b>	<b>450 985,79 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## 5.2 **AUTORISATION AFFECTATION - LOGO MUNICIPALE**

2021-10-178 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a récemment modifié son identité visuelle en adoptant un nouveau logo;

CONSIDÉRANT QUE ce changement occasionnera des frais pour la modification des divers documents et items à l'effigie de ce nouveau logo;

CONSIDÉRANT QU'il a été prévu que le paiement de ces dépenses se ferait à même les surplus budgétaires non affectés;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dépenses en lien avec le logo pour l'année 2021 et 2022, à même le poste budgétaire 02-110-00-340 et payé à même le surplus accumulé non affecté, conditionnellement à l'adoption du budget 2022 par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 5.3 **DÉPÔT - DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* et comme il s'agit d'une année d'élection générale, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose deux états comparatifs au plus tard lors de la dernière séance avant que le conseil municipal ne cesse de siéger.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois d'août 2021, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second rapport compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

## 5.4 **DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2020**

2021-10-179 CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport du vérificateur externe sont déposés devant le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 29 septembre 2021 à l'effet que lesdits rapports seraient déposés lors de la présente séance, et ce, conformément au 2e alinéa de l'article 176.1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme la réception des documents et y donne le suivi exigé par la loi;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier 2020, tel que présenté, dont « l'État de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales / exercice terminé le 31 décembre 2020 » démontrant un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 903 682 \$ (ligne 27 de la page S17);

DE DÉPOSER le rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers, préparé par la firme BCGO S.E.N.C.R.L. et signé en date du 23 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.5 **DÉPÔT ET DIFFUSION – RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2020**

2021-10-180 CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année 2020;

CONSIDÉRANT que le *Code municipal du Québec* prévoit également que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité selon les modalités établies par le conseil;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

DE DÉTERMINER que le rapport des faits saillants du maire sera diffusé sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. **SERVICES URBAINS**

7.1 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – EFEL EXPERTS-CONSEILS INC. – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE**

2021-10-181 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour confection plan et devis pour le bris d'aqueduc survenu le 8 septembre dernier sur le chemin Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT CONSIDÉRANT QUE la prise en charge du dossier était urgente et qu'il était nécessaire d'obtenir rapidement les services d'une firme d'ingénierie pour éviter de rallonger le processus;

CONSIDÉRANT la grande expertise de Efel experts-conseils inc.;

CONDISÉRANT l'offre de services de Efel experts-conseils inc., pour Services professionnels en ingénierie;

CONSIDÉRANT le bon de commande TP-001319;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Efel experts-conseils inc. pour Services professionnels en ingénierie;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Efel experts-conseils inc. un montant maximal de 13 797 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-413-00-411 et payé à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - L'ENTREPRISE 9217-4945 QUÉBEC INC. - DÉNEIGEMENT PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

2021-10-182 CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe a demandé une offre de services à deux entreprises pour le déneigement des propriétés municipales pour la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a soumissionnée, soit l'entreprise 9217-4945 Québec inc;

CONSIDÉRANT la soumission au montant de 29 893, 50 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise 9217-4945 Québec inc. pour le déneigement des propriétés municipales pour la saison 2021-2022;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise 9217-4945 Québec inc un montant maximal de 29 893,50 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro02-330-00-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - CARGILL SEL, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DIVISION DE CARGILL LIMITÉE - FOURNITURE, CHARGEMENT ET TRANSPORT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES**

2021-10-183 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres sur invitation 2021-003-TP pour la fourniture, le chargement et le transport de sel de route;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 30 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont déposés les soumissions suivantes dans les délais prescrits :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix à la tonne métrique (taxes incluses)</b>	<b>Offre de prix total (taxes incluses)</b>
Cargill Sel, Sécurité routière, division de Cargill Limitée	95,68 \$	47 841,10 \$
Sable Marco inc.	108,27 \$	54 808,58 \$
Compass-minerals	109,62 \$	54 135,97 \$
Windsor	109,68 \$	54 837,33 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe et responsable du greffe, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Cargill Sel, Sécurité routière, division de Cargill Limité;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Cargill Sel, Sécurité routière, division de Cargill Limitée pour la fourniture, le chargement et le transport de sel de déglacage;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à

l'entreprise Cargill Sel, Sécurité routière, division de Cargill Limitée un montant maximal de 47 841,10 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-330-00-622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - PAVAGES VAUDREUIL LTÉE - FOURNITURE, LE CHARGEMENT ET LE TRANSPORT D'ABRASIFS**

2021-10-184 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres sur invitation 2021-002-TP pour la fourniture, le chargement et le transport d'environ 800 tonnes métriques d'abrasifs pour la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 30 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE qu'une entreprise a déposé la soumission suivante dans les délais prescrits :

Soumissionnaire	Prix à la tonne métrique (taxes incluses)	Offre de prix total (taxes incluses)
Pavage Vaudreuil	21,79 \$	17 430,21 \$

CONSIDÉRANT que la soumission a fait l'objet d'une analyse de conformité effectuée par la directrice générale adjointe et responsable du greffe;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe et responsable du greffe, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pavage Vaudreuil;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Pavage Vaudreuil pour la fourniture, le chargement et le transport d'abrasifs;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Pavage Vaudreuil un montant maximal de 17 430,21 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-330-00-622

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - CAN-EXPLORE - AUSCULTATION ET INSPECTION DE RÉSEAU D'AQUEDUC**

2021-10-185 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'inspection approfondie de son tuyau d'amené d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'importance de connaître la santé réelle de notre réseau d'eau pour planifier adéquatement son entretien et son remplacement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la firme EFEL experts-conseil pour la technique d'auscultation ePulse qui est non-invasive;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Can-explore;

CONSIDÉRANT QUE suite aux vérifications, aucune autre entreprise offre



ce type de services d'auscultation avec la technologie proposée;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Can-Explore pour l'auscultation et l'inspection de notre réseau d'aqueduc;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Can-Explore un montant maximal de 31 905,56 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 23-050-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.6 **RATIFICATION - AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE POSE D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC TEMPORAIRE DANS L'EMPRISE DE LA COMPAGNIE**

2021-10-186 CONSIDÉRANT le bris d'aqueduc qui est survenu sur le chemin Sainte-Marie le 8 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le bris est arrivé sous le chemin de fer appartenant au Canadien Pacifique;

CONSIDÉRANT QUE les travaux temporaires et permanents effectués à cet endroit doivent respecter leurs exigences et leurs normes;

CONSIDÉRANT QU'une conduite d'aqueduc temporaire a été installée dans l'emprise de la compagnie pour approvisionner les citoyens en eaux;

CONSIDÉRANT QU'un contrat doit être signé à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'autorisation donnée au responsable des travaux publics, Marc Sauvé, pour signer le contrat intitulé Contrat de pose d'une conduite d'aqueduc temporaire dans l'emprise de la compagnie;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que le responsable des travaux publics à signer tout contrat à intervenir avec le Canadien Pacifique en lien avec le bris d'aqueduc pour la saine administration du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.7 **ACCEPTATIONS - TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE DES PRÉS - LES PAVAGE ULTRA INC.**

2021-10-187 CONSIDÉRANT l'octroi de contrat à Les Pavages Ultra inc. suite à l'appel d'offres 2020-001-TP pour les travaux de pavage sur la rue des Prés;

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif 2, du décompte provisoire 3 et la réception du décompte définitif 4, le 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT les ordres de changement 1 et 2 pour l'installation d'un puisard et le pavage d'une couche d'usure au montant de 9 262,24 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de Benjamin Metcalfe, ingénieur de la firme Efel Experts-conseils, à l'effet de procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération de la retenue de 5 %, soit la somme de 7

200,86 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de Benjamin Metcalfe, ingénieur de la firme Efel Experts-conseils, à l'effet de procéder à l'acceptation définitive des travaux et à la libération de la retenue de 5 %, soit la somme de 7 200,87\$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 16 081,63 \$ a déjà payé le 15 décembre 2020 pour une partie des ordres de changement et la retenue provisoire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les corrections, les réfections, les réparations, les reprises et les documents demandés ont été complétées à la satisfaction de la firme Efel Experts-conseils et de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER les ordres de changement 1 et 2 de l'entreprise Les Pavages Ultra inc. pour un montant maximum de 9 262,24 \$ incluant les taxes applicables;

DE PROCÉDER à l'acceptation définitive des travaux ci-dessus;

D'AUTORISER la libération provisoire des retenues (5 %) en faveur de Les Pavages Ultra inc.;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Les Pavages Ultra inc. un montant maximale de 14 626,34 \$, incluant les taxes à même le poste budgétaire 23-172-00-411;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.8

**ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA RETENUE – PAVAGES THÉORÊT – PROLONGEMENT DU TROTTOIR SUR LA RUE SAINTE-CATHERINE**

2021-10-188

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat à Pavages Théorêt suite à l'appel d'offres 2019-001-TP pour le prolongement du trottoir sur la rue Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT la réception du décompte # 2 soit l'acceptation définitive des travaux, le 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de Benjamin Metcalfe, ingénieur de la firme Efel Experts-conseils, à l'effet de procéder à l'acceptation définitive des travaux et à la libération de la retenue de 5 % lors de la réception des documents demandés;

CONSIDÉRANT QUE toutes les corrections, les réfections, les réparations, les reprises et les documents demandés ont été complétées à la satisfaction de la firme Efel Experts-conseils et de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,  
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'acceptation définitive des travaux ci-dessus;

D'AUTORISER la libération totale des retenues (5 %) en faveur de Pavages Théorêt;

D'AUTORISER la directrice-générale et secrétaire-trésorière à verser à Pavages Théorêt un montant de 8 534,49 \$, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 160-2017 et selon les directives du décompte # 2

émis par Efel Experts-conseils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.9 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - LAVIGNE EXCAVATION INC. - RÉFECTION DU CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR**

2021-10-189 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire procéder à la réfection d'une portion du chemin Élie-Auclair;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandées pour pouvoir faire les travaux d'ici la fin de l'année 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Lavigne excavation inc.;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Lavigne excavation inc. pour la réfection du chemin Élie-Auclair;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Lavigne excavation inc. un montant maximal de 31 453,02 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-320-00-529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.10 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - PAVAGES DESROCHERS ET CIE INC. - RÉPARATION D'ASPHALTE - CHEMIN SAINT-GEORGES**

2021-10-190 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire procéder au pavage du chemin Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandées pour pouvoir faire les travaux d'ici la fin de l'année 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Pavages Desrochers et Cie inc.;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Pavages Desrochers et Cie inc. pour réparation d'asphalte - Chemin Saint-Georges;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Pavages Desrochers et Cie inc. un montant maximal de 18 970, 88 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-320-00-529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

8.1 **DEMANDE D'EXCLUSION AUPRÈS DE LA CPTAQ - PARTIE DU LOT NUMÉRO 3 765 278**

2021-10-191

CONSIDÉRANT la demande faite en février 2021 par Claude St-Maurice président de Les entreprises Sud-Ouest auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin que la compagnie 3087-5231 Québec inc. puisse lui aliéner une superficie de 8 954.8 m<sup>2</sup> du lot 3 765 278 du cadastre du Québec dans le but d'y faire de l'entreposage de machinerie agricole;

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 mai 2021, cette demande a été jugée irrecevable parce qu'elle vise une nouvelle utilisation à des fins commerciales sur un lot contigu aux limites de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE dans un tel cas, la demande doit être assimilée à une demande d'exclusion et seule une municipalité ou une MRC peut faire une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE la Commission, après analyse de la demande d'exclusion, peut conclure que l'utilisation non agricole du lot visé par la demande peut être octroyée sans toutefois exclure la superficie de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité et au schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la Municipalité situé à l'extérieur de la zone agricole pour les fins visées par la demande;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de l'usage projeté n'engendre pas d'effets néfastes sur le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'un noyau urbain dynamique est essentiel à la viabilité de Saint-Polycarpe;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

DE DEMANDER l'exclusion de la zone agricole du lot 3 765 278;

et, subsidiairement,

D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Claude St-Maurice de Les Entreprises Sud-Ouest auprès de la CPTAQ afin que cette dernière autorise l'aliénation, le lotissement et l'utilisation autre qu'agricole du lot numéro 3 765 278 pour fins d'entreposage de machinerie agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **9.1 ADOPTION - GRILLE D'ÉVALUATION ET DES PONDÉRATIONS DES SOUMISSIONS CONFORMES - PROJET DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE SPORTIF SOULANGES**

2021-10-192

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite rénover le Centre Sportif Soulanges étant donné son état avancé de désuétude;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a déjà soumis son dossier de financement au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* (PAFIRS), en février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a reçu une réponse positive à sa demande d'aide du PAFIRS en 2021, de l'ordre de 4 305 833 \$.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire avancer dans le dossier de réalisation avec l'appel de proposition d'expert-conseil en ingénierie et architecture, pour la préparation de plans et devis par GESPRO Groupe Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) suggère l'adoption de la grille d'évaluation et de pondération lorsque celle-ci indique des particularités, telle que le facteur variant (20 au lieu de 50) accordant moins d'importance sur le prix;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH suggère l'adoption de la grille d'évaluation et de pondération lorsque celle-ci indique des particularités, telle que d'exiger un pointage minimal pour les critères de composition et qualification de l'équipe (22.5/30) et de vision et compréhension du mandat (14/20), mettant l'emphase sur la qualité de l'offre plutôt que le prix;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter en ce sens la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour le projet de rénovation et mise aux normes du Centre Sportif Soulanges;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour le projet de rénovation et mise aux normes du Centre Sportif Soulanges;

D'AUTORISER la firme GESPRO Groupe Conseil à l'insérer dans le devis d'appel d'offres de services professionnels pour la préparation des plans et devis, relative aux travaux de rénovation et mise aux normes du centre sportif Soulanges, donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 10.

### **RÈGLEMENTS**

#### 10.1

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 110-2012-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 110-2012 AFIN DE CHANGER UNE PARTIE DE L'AFFECTATION INDUSTRIELLE QUI LONGE LE CHEMIN DE LA CITÉ-DES-JEUNES JUSQU'AU CHEMIN DE L'ÉGLISE POUR UNE AFFECTATION VILLAGEOISE**

2021-10-193

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de *Règlement 110-2012-02 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 110-2012 afin de changer une partie de l'affectation industrielle qui longe le chemin de la Cité-des-Jeunes jusqu'au chemin de l'Église pour une affectation villageoise* est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Roger Bourbonnais à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

#### 10.2

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 113-2012-11 DE CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 113-2012 À LA MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 110-2012**

2021-10-194

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de *Règlement 113-2012-11 de concordance du règlement de zonage numéro 113-2012 à la modification du plan d'urbanisme numéro 110-2012* est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller François Perreault à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.3 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 113-2012-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 113-2012 AFIN DE MODIFIER LE RATIO DE STATIONNEMENT APPLICABLE AUX USAGES DE LA ZONE H5-67 AINSI QUE L'INSERTION DE DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROJETS INTÉGRÉS DANS LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H5-67**

2021-10-195 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement numéro 113-2012-12 modifiant le règlement de zonage 113-2012 afin de modifier le ratio de stationnement applicable aux usages de la zone H5-67 ainsi que l'insertion de dispositions applicables aux projets intégrés dans la grille des usages et normes de la zone H5-67 est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Régimbald à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.4 **ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 110-2012-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 110-2012 AFIN DE CHANGER UNE PARTIE DE L'AFFECTATION INDUSTRIELLE QUI LONGE LE CHEMIN DE LA CITÉ-DES-JEUNES JUSQU'AU CHEMIN DE L'ÉGLISE POUR UNE AFFECTATION VILLAGEOISE**

2021-10-196 CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté un *Règlement du Plan d'urbanisme numéro 110-2012*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe juge approprié de modifier le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 110-2012 afin de changer une partie de l'affectation industrielle qui longe le chemin de la Cité-des-Jeunes jusqu'au Chemin de l'Église pour une affectation villageoise;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Polycarpe souhaite modifier certaines dispositions du règlement de zonage dans un but de concordance avec le Plan d'urbanisme et d'intégration de l'usage H5 « Mixte » sur les lots 3 766 309 et 3 765 098;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique portant sur le premier projet de règlement 113-2012-11 conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux différents décrets ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), une assemblée publique de consultation écrite d'une durée de 15 jours devra être tenue, et ce, afin de respecter l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, le conseil délègue le pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière de fixer cette consultation écrite qui devra, conformément à la Loi, publier un avis public à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de Règlement 110-2012-02 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 110-2012 afin de changer une partie de l'affectation industrielle qui longe le chemin de la Cité-des-Jeunes jusqu'au chemin de l'Église pour une affectation villageoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 10.5                    **ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 113-2012-11 DE CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 113-2012 À LA MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 110-2012**
- 2021-10-197        CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le Règlement de zonage numéro 113-2012;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe doit modifier le Règlement de zonage numéro 113-2012 afin de procéder à la concordance avec la modification du Plan d'urbanisme numéro 110-2012;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Polycarpe souhaite modifier certaines dispositions du règlement de zonage dans un but de concordance avec le Plan d'urbanisme et d'intégration de l'usage H5 « Mixte » sur les lots 3 766 309 et 3 765 098;
- CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique portant sur le premier projet de règlement 113-2012-11 conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE conformément aux différents décrets ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), une assemblée publique de consultation écrite d'une durée de 15 jours devra être tenue, et ce, afin de respecter l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, le conseil délègue le pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière de fixer cette consultation écrite qui devra, conformément à la Loi, publier un avis public à cet effet;
- Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,  
                          ET RÉSOLU
- D'ADOPTER le projet de Règlement 113-2012-11 de concordance du règlement de zonage numéro 113-2012 à la modification du plan d'urbanisme numéro 110-2012.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 10.6                    **ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 113-2012-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 113-2012 AFIN DE MODIFIER LE RATIO DE STATIONNEMENT APPLICABLE AUX USAGES DE LA ZONE H5-67 AINSI QUE L'INSERTION DE DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROJETS INTÉGRÉS DANS LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H5-67**
- 2021-10-198        CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le *Règlement de zonage numéro 113-2012*;
- CONSIDÉRANT QUE* le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe juge approprié de modifier le Règlement de zonage numéro 113-2012 de modifier le ratio de stationnement applicable aux usages de la zone H5-67 ainsi que l'insertion de dispositions applicables aux projets intégrés dans la grille des usages et normes de la zone H5-67;
- CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique portant sur le premier projet de règlement 113-2012-11 conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et

l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux différents décrets ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), une assemblée publique de consultation écrite d'une durée de 15 jours devra être tenue, et ce, afin de respecter l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, le conseil délègue le pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière de fixer cette consultation écrite qui devra, conformément à la Loi, publier un avis public à cet effet;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le premier projet de Règlement numéro 113-2012-12 modifiant le règlement de zonage 113-2012 afin de modifier le ratio de stationnement applicable aux usages de la zone H5-67 ainsi que l'insertion de dispositions applicables aux projets intégrés dans la grille des usages et normes de la zone H5-67.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

11.1

#### **APPUI - DEMANDE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES D'ÉLABORER UN RÈGLEMENT HARMONISÉ AUX FINS DE CONTRÔLER LA VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES AU NIVEAU RÉGIONAL**

2021-10-199

CONSIDÉRANT les compétences des municipalités locales en matière d'environnement, de nuisances et de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lazare demande l'appui des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de demander à la MRC l'élaboration d'un règlement harmonisé (RMH) sur le contrôle de la vente des pièces pyrotechniques;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de pièces pyrotechniques, en certaines circonstances, est une source importante d'enjeux de sécurité notamment en raison des risques de blessures, d'incendie et de dommages aux biens. A cet égard, les incidents suivants ont récemment retenu l'attention dans l'actualité :

1. huit incendies causés à Ottawa;
2. une résidence incendiée à Saint-Jean-sur-Richelieu ;
3. une résidence en construction incendiée à Pointe-du- Lac;
4. une résidence endommagée à Salaberry-de-Valleyfield;
5. deux catastrophes évitées à Beauharnais;
6. un feu de brousse à Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT les changements climatiques observés rendent notamment l'environnement plus sec et donc plus susceptible de s'em-braser;

CONSIDÉRANT QUE selon certaines personnes, les pièces pyrotechniques peuvent avoir des impacts néfastes sur l'environnement, notamment par la diffusion de particules fines et par le bruit causé par les bombes aériennes sur la santé de la faune;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur de la problématique et le caractère régional des enjeux de sécurité liés à l'utilisation de pièces pyrotechniques par des personnes non qualifiées;



CONSIDÉRANT QUE l'application d'un règlement harmonisé est notamment assu-rée par la Sureté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Service de sécurité incendie de Saint-Polycarpe abondent dans le même sens;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,  
ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande faite par la Ville de Saint-Lazare;

DE DEMANDER à la MRC de Vaudreuil-Soulanges l'élaboration d'un règlement har-monisé sur le contrôle de la vente des pièces pyrotechniques, ou la modification d'un actuel tel règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.2 **AUTORISATION DE SIGNATAIRES – PROMESSE D'ACHAT MODIFIÉE  
– LOTS 3 765 098 ET 3 766 309**

2021-10-200 CONSIDÉRANT la résolution 2021-06-126 autorisant la signature du contrat pour la promesse d'achat des lots 3 765 098 et 3 766 309 par Monsieur Michel Brabant;

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions entre les parties, des modifications ont été apportées au contrat;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,  
ET RÉSOLU

AUTORISER le maire Jean-Yves Poirier et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Duval, à signer la promesse d'achat modifiée donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Le conseiller François Perreault se dit très fier et honoré de servir les citoyens depuis 4 ans. Il espère que les citoyens vont lui permettre de renouveler son mandat. Il tient à remercier les conseillers et Monsieur le Maire.

Le conseiller Normand Vincent a complété une demande pour retourner au poste numéro 5 mais celui-ci annonce qu'il préfère se retirer du conseil pour laisser sa place à un candidat plus jeune qui prendra la relève.

Le conseiller Roger Bourbonnais mentionne que l'éclairage du guichet automatique n'est pas optimal pour un endroit où l'on retire de l'argent. C'est un peu sombre. Monsieur Bourbonnais mentionne également qu'il s'agit de son dernier mandat. Il dit avoir été bien entouré et d'avoir beaucoup appris. Il remercie Monsieur le Maire, les autres élus et l'administration.

Le conseiller François Lalonde tient à remercier les élus qui se retirent des 4 dernières années. Il est très satisfait des décisions qui ont été prises. Il mentionne que les décisions étaient prises dans l'intérêt de la Municipalité. Il sera également présent pour le prochain mandat. Il félicite le maire pour sa présence à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Le conseiller Pierre Régimbald mentionne également qu'il s'agit de son dernier mandat. Il a compris que lorsque l'on est derrière, il est plus facile de comprendre et il lève son chapeau à ceux qui y travaillent.

13.

### **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur le Maire veut mentionner un point important relativement à l'avis d'ébullition en cours. Le bris d'aqueduc se situe sous le chemin de fer du Canadien Pacifique. Il y a des complications et les employés ont fait des pieds et des mains pour y aller le plus rapidement possible même si cela prend du temps. Il y a tout de même de l'eau qui est desservie, il faut uniquement la faire bouillir une minute. L'équipe municipale s'active pour rétablir la situation.

Il y a eu les Journées de la Culture le 25 septembre dernier. Le conseil a profité de la journée pour dévoiler le nouveau logo. Bien que le logo ne fasse pas l'unanimité, il a somme toute été bien accueilli. Un comité avait été créé pour le projet du logo. Il profite de l'occasion pour présenter le logo.

Il en profite pour rappeler que la Semaine de la prévention des incendies se déroule du 3 au 9 octobre. Il rappelle de changer les piles de monoxyde de carbone.

Monsieur Poirier tient à remercier toute son équipe. Il les remercie pour leur belle collaboration et pour leur implication. Il souhaite bonne chance aux candidats qui se représentent. Il remercie la population de lui donner une fois de plus leur confiance. La motivation derrière la continuité du mandat est l'ensemble des projets à venir.

14.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

-Remarque sur l'absence des candidats des prochaines élections municipales;

-Accord avec l'appui pour légiférer les feux d'artifice sur le territoire;

-Collecte de sang le mercredi 10 novembre prochain;

-Remerciement à Monsieur Normand Vincent.

15.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 20 h 38 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par les conseillers Roger Bourbonnais et Normand Vincent,  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 5 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Le Maire

---

Anne-Marie Duval

---

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*